

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

MERCREDI 13 FÉVRIER 1918

Aujourd'hui le tribunal de commerce de Bruxelles a décidé également de suspendre ses audiences (1)

* * *

Monseigneur Mercier fait savoir, par circulaire, aux doyens et curés de son diocèse, « *qu'une lettre du Gouverneur général, en date, du 8 février, et qui nous frappe, ce soir même, en pleine poitrine, nous prévient, avec une cruauté froide, que le Pouvoir occupant ordonnera très prochainement la saisie des cloches et des tuyaux d'orgues de nos églises* ». (2)

« Il est superflu – ajoute l'archevêque de Malines – *de vous rappeler que toute participation volontaire à l'enlèvement d'objets consacrés au culte serait sacrilège* », mais chaque curé doit aussitôt, pour son église et pour les chapelles de sa paroisse, dresser la liste des cloches qui y sont consacrées, avec indication de l'édifice où se trouve la cloche, du nom et de la dénomination usuelle de la cloche, de l'année de la coulée et du nom du fondeur, du poids de la cloche en livres anciennes ou en kilogrammes, du ton de la cloche, de la description des ornements en bas-relief qui la

décorent, de la transcription de l'inscription qu'elle porte, des mesures de la hauteur de la cloche et du diamètre de son ouverture, des détails historiques relatifs à la provenance de la cloche ou aux souvenirs qui s'y rattachent.

« *A partir du jour où vous recevrez les présentes instructions – dit encore S. E. le Cardinal –, veuillez prendre pour seconde **ratio imperata**, la onzième oraison **ad diversa** intitulée : **Contra persecutores et male agentes** (3).*

Dans cette même lettre, un autre passage montre combien la pénurie de vêtements et de chaussures est devenue grande :

« Nous avons le regret de ne pouvoir obtenir ni du Comité National (**Note** : de Secours et d'Alimentation), ni de la charité privée, des habillements pour les enfants qui feront, cette année, leur communion solennelle. Il ne faut pas que cette pénurie de vêtements nuise au succès de cette fête paroissiale.

Les familles qui pourraient se payer le luxe d'un costume neuf, auront assez de tact pour ne pas humilier celles qui ne peuvent accorder la même faveur à leur enfant. Vous demanderez en chaire aux parents d'habiller, tous, leurs enfants, avec la plus grande simplicité. Il serait très touchant et très agréable au Coeur de Notre Seigneur, n'en doutez pas, de voir de petits enfants, et leur père et, leur mère, aller en sabots au banc de communion (4).

(1) La Cour d'appel de Liège ne tarda pas à prendre des résolutions analogues à celles de la Cour de Cassation et des tribunaux de Bruxelles. Le 19 février, le chômage de la magistrature belge était complet.

(2) L'arrêté de réquisition a paru au « **Bulletin des lois** » du 21 février 1918. Il vise toutes les cloches en bronze pesant plus de dix kilos et les tuyaux d'orgue en étain ou alliage d'étain.

(3) « *Contre les persécuteurs et ceux qui font le mal* ». Voici la traduction de cette oraison : «*Ecrasez, Seigneur, l'orgueil de nos ennemis, nous vous en supplions ; et par la puissance de votre bras, réprimez leur arrogance* ».

(4) A propos de la saisie des cloches, voir aussi 1, 10 et 18 mars 1918,

Notes de Bernard GOORDEN.

L'arrêté (daté du 11 février 1918) *de réquisition des cloches et des tuyaux d'orgues* a été repris aux pages 164-165 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1918, 466 pages (Volume 14 ; Flandre : 3 janvier-30 mars 1918, N°1-31 ; Wallonie : 3 janvier-29 mars 1918, N°1-25), 21 février 1918, N°17 :

<https://ia802702.us.archive.org/30/items/lgislationalle14hubeuoft/lgislationalle14hubeuoft.pdf>

Voyez aussi la lettre (datée du 18 février 1918) que

le Cardinal Mercier a transmise le 19 février 1918 par l'intermédiaire du Marquis de Villalobar, « *ministre protecteur* », à Sa Majesté Alphonse XIII, Roi d'Espagne (annexe au **Document N°304 / DEPECHE** N°50, in Nuño Aguirre de Cárcer (editor) ; ***La neutralidad de España durante la Primera Guerra Mundial (1914-1918), I. Bélgica*** ; page 360) :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180218%20L%20ETTRE%20CARDINAL%20MERCIER%20AU%20ROI%20ESPAGNE%20CLOCHES%20TUYAUX%20ORGUE.pdf>